

Département
du BAS-RHIN

Arrondissement
de HAGUENAU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU TEMPLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU RIED NORD

Extrait du registre des délibérations du Comité Directeur

Séance du 4 mars 2026

Sous la présidence de M. Serge SCHAEFFER, 1^{er} Vice-Président

Délégués en fonction :	12
Délégués présents :	9
Délégués absents non-excuses :	0
Délégués absents excusés :	2
Délégués absents avec pouvoir :	1

Délégués présents : Mmes et MM. Nadine BEURIOT (Herrlisheim), Roger BODE (La Wantzenau), Katia BOSSUYT (La Wantzenau), Philippe BROLY (Offendorf), Martine HOMMEL (Gambenheim), Rosita KAISER (Kilstett), Marie-Claire LEISER (Gambenheim), Serge SCHAEFFER (Herrlisheim), Yolande WOLFF (Drusenheim)

Absents ayant donné procuration : Jacky KELLER (Drusenheim) procuration à Yolande WOLFF (Drusenheim)

Absents excusés : Denis HOMMEL (Offendorf), Francis LAAS (Kilstett)

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Martine HOMMEL

Autres personnes présentes : Edouard CAU, Président du Comité de Gestion, Isabelle WEISSEND, Présidente du Centre Communautaire

DSIVU-2026-02-04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif 2025 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	15 027,43 €
Résultat de fonctionnement reporté :	0,00 €

Dépenses :	6 765,70 €
------------	------------

Excédent de fonctionnement :	8 261,73 €
-------------------------------------	-------------------

Section d'investissement

Recettes :	49 729,47 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	5 888,60 €
Total des recettes :	55 618,07 €

Dépenses :	480,00 €
------------	----------

Excédent d'investissement :	55 138,07 €
------------------------------------	--------------------

Résultat global 2025 : excédent de 63 399,80 €

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion,
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 8 261,73 € à la section d'investissement - Article 1068,
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement de 55 138,07 € - article 001.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du 1^{er} Vice-Président et du secrétaire



Martine HOMMEL
Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 6 mars 2026

Serge SCHAEFFER, 1^{er} Vice-Président

Pour le Président empêché,

Par application de l'article L.2122-17 du CGCT

